

ASSOCIATION RENCONTRES NOTARIAT-UNIVERSITE DE STRASBOURG

PROGRAMME

I- ACTUALITE DU DROIT NOTARIAL

- ✚ « **Actualité du droit des biens** », Monsieur Nicolas KILGUS, Professeur à l'Université de Strasbourg
- ✚ « **Actualité du droit des sûretés** », Monsieur Philippe SIMLER, Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Strasbourg
- ✚ « **Actualité des sociétés civiles immobilières** », Monsieur Thibault de RAVEL d'ESCLAPON, Maître de conférences HDR, Université de Strasbourg
- ✚ « **Actualité du droit local et de la publicité foncière** », Monsieur Eric SANDER, Secrétaire général de l'Institut de Droit Local alsacien-mosellan

II – REFLEXIONS AUTOUR DU DROIT PATRIMONIAL

- ✚ « **Variations sur la dépense faite et le profit subsistant** », Monsieur Bernard VAREILLE, Professeur émérite de l'Université de Limoges
- ✚ « **L'assurance-vie et les régimes matrimoniaux** », Madame Sophie LAMBERT, Maître de conférences HDR, Aix-Marseille Université, Vice-Présidente de l'ARNU d'Aix-Marseille
- ✚ « **Le projet de pacte de solidarité élective** », Madame Mélanie JAOU, Maître de conférences, Université de Montpellier
- ✚ « **Actualité du droit patrimonial de la famille** », Monsieur Sébastien RICHARD, Responsable du département droit civil de la famille du CRIDON Lyon

En partenariat avec :





ASSOCIATION RENCONTRES NOTARIAT-UNIVERSITE DE STRASBOURG

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Horaires

*14h00 : début des interventions

*18h00 : fin des travaux, remise des diplômes aux étudiants sortant du DSN 2024 et **cocktail dinatoire offert** aux participants ; par l'ARNU Strasbourg

Lieu : Faculté de droit, amphithéâtre Aubry et Rau, 1 Place d'Athènes à STRASBOURG

Quand ? Jeudi 13 mars 2025, de 14h à 18h00

L'après-midi s'achèvera par la remise des diplômes aux étudiants de DSN de l'Université de Strasbourg, suivie d'un cocktail dinatoire offert par l'ARNU Strasbourg aux participants.

Coût : 150 euros par personne (colloque accessible gratuitement pour les étudiants hors cocktail).

Les frais d'inscription seront à régler par virement ou chèque à réception de la facture adressée par l'ARNU Strasbourg

Nota Bene : Validation de 4h au titre de la formation continue des notaires.